

LES PETITS CAHIERS D'ANATOLE

A la recherche des défenseurs de la cité
à l'époque carolingienne

Philippe DEPREUX

LABORATOIRE ARCHEOLOGIE ET TERRITOIRES

UMR 6575
CNRS – Université de Tours
3, place Anatole France, 37000 Tours
lat@univ-tours.fr

<http://www.univ-tours.fr/lat/Pages/F2.htm>



A la recherche des défenseurs de la cité à l'époque carolingienne*

Looking for the Defenders of the City in the Carolingian period

Philippe DEPREUX**

Mots-clefs : vikings, institutions, évêque, comte, roi

Key-words : vikings, institutions, bishop, count, king

Référence bibliographique : P. Depreux, A la recherche des défenseurs de la cité à l'époque carolingienne, *Les petits cahiers d'Anatole*, n° 2, 06/03/2001, 57600 signes, http://www.univ-tours.fr/lat/pdf/F2_2.pdf

* Ms reçu le 15/06/00, accepté le 30/06/00. Lecteurs : Conseil d'Unité

** Université de Tours, UMR 6575, Archéologie et Territoires, Tours

En histoire, comme en d'autres matières, la réponse que l'on propose dépend souvent en bonne partie de la question qu'on s'est posée. Ainsi, pour ce qui est des langues parlées dans le royaume de Dagobert ou dans celui de Charles le Chauve, la question essentielle n'est pas celle - classique - posée par Ferdinand Lot, voici une soixantaine d'années¹ : "quand a-t-on cessé de parler latin en Gaule ?" (la datation est assez précoce, car dès le VI^e siècle, on a écrit un latin vulgaire éloigné du latin classique²), mais : "quand a-t-on cessé de comprendre le latin en Gaule³ ?"

En ce qui concerne les raids danois, la question classique, telle que F. Vercauteren l'avait posée (également dans l'entre-deux-guerres) est : "comment s'est-on défendu dans l'Empire franc contre les invasions normandes ?" (Vercauteren 1936). Grossièrement, la réponse est "mal". Dans certains cas, on considère même qu'il n'y eut pas de défense, et on s'imagine une Francia à l'abandon, sillonnée par des moines en fuite cachant leurs reliques sous leur froc. Dans les dernières années, des études ont paru qui tendent à faire la part des choses ; on s'efforce de plus en plus de s'affranchir du mode de raisonnement du moine apeuré lorsqu'on évoque le point de vue franc⁴ et on essaie parallèlement de cerner les caractéristiques des "envahisseurs" du Nord⁵. Mais qu'en est-il de l'appréhension de la défense contre les Dani et autres Nortmanni?

La question de la défense contre les pirates normands, notamment celle de la cité au haut Moyen-Age, suscite plusieurs interrogations ou remarques :

- Est-il possible d'appréhender ce sujet d'après les seules sources écrites ? Non, sauf si on se place dans une problématique où l'archéologie ne peut rien apporter : à mon sens, c'est par exemple le cas sur le plan institutionnel.

- Y a-t-il une défense des cités indépendante de celle du royaume ? Oui, s'il s'agit de poliorkétique, dans le cadre des "guerres civiles" qui rythment par exemple la fin de l'époque carolingienne ; les sources fourmillent de récits de siège et de prise de place forte par le roi ou quelque vassal félon. Non, s'il s'agit de la défense face aux menaces extérieures (Normands, Sarrasins, Hongrois). Mais nous nous situons ici au plan de la théorie : dans la pratique, c'est précisément l'absence de coordination (voire l'achat temporaire de la paix pour renvoyer l'ennemi plus loin) qui s'avéra fatale. Etant donné que je ne suis pas spécialiste d'histoire militaire, je n'envisagerai que la défense des cités face aux attaques extérieures, en l'occurrence : les Normands - c'est-à-dire qu'au-delà des cités, j'envisagerai la défense du royaume.

- Il faut noter que la défense des cités fut assurée en partie par des batailles dans le plat pays, en rase campagne, comme ce fut par exemple le cas au Lechfeld en 955. Ce type de bataille est loin d'être unique. Un siècle plus tôt, Loup de Ferrières écrivait : "des gens qui viennent de l'Aquitaine ont rapporté que ces jours-ci les Normands ont fait irruption entre Bordeaux et Saintes, que les nôtres, c'est-à-dire les chrétiens, leur ont livré un combat

¹ Ferdinand Lot, A quelle date a-t-on cessé de parler latin en Gaule ?, *Archivum Latinitatis Medii Aevi* 6 (1931) p. 97-159.

² Michel Banniard, *Genèse culturelle de l'Europe, Ve - VIII^e siècle*, Paris 1989 ; Idem, *Viva voce. Communication écrite et communication orale du IV^e au IX^e siècle en Occident latin*, Paris 1992.

³ Cf. Michael Richter, A quelle époque a-t-on cessé de parler latin ? A propos d'une question mal posée, *Annales ESC* 38 (1983) p. 439-448 ; Marc Van Uytendange, The consciousness of a linguistic dichotomy (Latin-Romance) in Carolingian Gaul : the contradictions of the sources and of their interpretation, dans : Roger Wright (éd.), *Latin and the Romance Languages in the Early Middle Ages*, Londres 1991, p. 114-129.

⁴ Un bon exemple de cette nouvelle approche, où l'on souligne notamment l'organisation de la fuite (ou, plutôt, de l'exil), est fourni par Le Maho 1998. Dans une autre perspective, Riché 1969 avait déjà souligné certains aspects positifs des raids vikings.

⁵ Une première version de ce texte fut présentée le 5 février 2000 à Angers, à l'occasion d'une journée sur "la défense de la ville" organisée dans le cadre du D.E.A. "Sciences de la ville" de l'Université de Tours. Le même jour, une rencontre était organisée à l'Université de Rouen (GRHIS) sur le thème de "la progression des Vikings, des raids à la colonisation : organisation, logistique, réseaux et administration ; la constitution d'un territoire". Sur les mondes normands, cf. Galinié 1989. Ce texte fut discuté au sein de l'UMR 6575 lors du séminaire de clôture de l'année universitaire, le 30 juin 2000. Je remercie les membres de cette UMR pour leurs observations, notamment Monique Bourin, Henri Galinié et Bruno Judic.

d'infanterie (pedestri proelio) et ont péri misérablement, sauf ceux que la fuite a pu sauver⁶. Quant au triomphe de Louis III en 881, il eut lieu dans un "domaine" : la villa⁷ de Saucourt.

- On doit composer avec un problème, celui du point de vue des auteurs médiévaux : il est plus souvent question de prise, de siège de cités que de leur défense (ce trait est par exemple caractéristique des Annales de Flodoard) - à moins que l'auteur ne soit lié à la cité en question (ce qui donne par exemple le récit d'Abbon de Saint-Germain-des-Prés).

Etant donné que j'ai pris le parti - eu égard aux remarques qui précèdent - d'envisager la question de la défense des cités sous l'angle institutionnel, une question s'impose : qui avait en charge la défense des cités - ou, plutôt, quelles sont les personnes que les sources nous montrent dans ce rôle ? L'enquête n'a-t-elle cependant pas déjà été faite ? Pour peu qu'on s'interroge, il est facile d'énumérer des acteurs possibles et plausibles : le comte, l'évêque, quelque abbé, leurs vassaux ou hommes d'armes, les habitants et - si les choses tournent mal - éventuellement le roi et son ost. Il existe néanmoins une inadéquation entre ce qui s'est vraisemblablement passé et le récit qui en est fait. Inertie ? Poids des habitudes ? Contrainte des sources ? Les Petits Cahiers d'Anatole se veulent moins un support à l'exposé de données qu'un outil de réflexion épistémologique. Par conséquent, on partira de l'examen de diverses présentations contemporaines pour chercher à les expliquer ; c'est alors qu'on se tournera vers les sources.

Dans les pages qui suivent, je souhaite donc proposer une réflexion sur la méthode, sur la valeur des sources et la manière de les utiliser à propos d'un bilan historiographique sommaire. A dessein, je développerai ma réflexion à partir de la matière exposée dans certains manuels destinés aux étudiants de premier, voire de second cycle - on peut en effet penser que ces livres résument ce qu'il convient qu'un "honnête homme" sache à l'issue de ses études.

L'évêque, défenseur de la cité à l'époque carolingienne - ou les pesanteurs historiographiques

Il est bien difficile de trouver noir sur blanc l'expression d'une idée tenue pour si évidente qu'il n'est nul besoin de la formuler, a fortiori de la démontrer⁸. Parmi les données allant de soi, il n'est pas à exclure que figure l'axiome selon lequel l'évêque serait le seul protecteur naturel de la cité au haut Moyen-Age, voire le seul détenteur de l'autorité publique. Ouvrons par exemple le tout récent Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval à l'article "ville" (dû à J. Le Goff) : au haut Moyen-Age, "dans les cités épiscopales ... l'évêque et le clergé maintiennent une certaine vie urbaine" ; ce maintien d'une sorte d'édilité est la seule évocation des autorités après la description du déclin des villes depuis la crise du IIIe siècle : "dans l'effondrement politique que subit aussi la ville, l'évêque, chef religieux établi en ville, ressaisit le pouvoir politique urbain, la société monastique, plus puissante dans la solitude des campagnes, des montagnes et des vallées qu'à la ville, accompagne avec la ruralisation de la noblesse le transfert d'une grande partie du pouvoir de la ville à la campagne" (Le Goff, Schmitt 1999, p. 1184).

⁶ Loup de Ferrières, Correspondance, éditée et traduite par Léon Levillain, tome 1, Paris 1927, rééd. 1964, n° 44 (a. 845), p. 186 et suivante.

⁷ Tel est le terme employé par l'auteur des Annales Vedastini (MGH SS rer. Germ. 12), a. 881, p. 50.

⁸ L'historien des textes n'est, à cet égard, pas autrement loti que l'archéologue, cf. Galinié 2000.

Le modèle tarδο-antique

Il n'est pas à exclure que l'on parte d'une situation donnée à une époque donnée, pour l'appliquer à l'époque suivante. Là est le problème.

Partons du Ve s. et de la présentation qui en est faite dans le manuel de la collection Grand Amphi : "Devant la carence des autorités civiles, les évêques organisent la résistance ; plusieurs d'entre eux trouvent la mort dans la défense de leur cité ; Exupère de Toulouse vend ses vases sacrés pour nourrir la population assiégée" (Kaplan 1994, p. 57). Comme le note B. Beaujard : "Même s'il n'est pas intégré aux institutions municipales, l'évêque, le sacerdos civitatis, est devenu le premier personnage de la cité dont il dirige l'Eglise. Il en est le protecteur le plus efficace : c'est un puissant à la fois par sa fonction et par ses origines sociales" (Beaujard 1991, p. 177). Quant à la situation aux VIe et VIIe siècles, elle est décrite de la sorte dans un autre manuel faisant autorité : "L'Eglise se trouve partout : après avoir aidé et soutenu les populations au cours des invasions, les évêques deviennent, dans leurs diocèses qui perpétuent le cadre de la cité romaine, les véritables chefs, non seulement spirituels, mais aussi temporels" (Balard, Genet, Rouche 1990, p. 40).

Tout est certainement fort juste, mais conduit à des raccourcis comme celui proposé dans le Dictionnaire encyclopédique du Moyen Age, à l'article "évêque, évêché" (dû à V. Tabbagh) : "... la fonction épiscopale dépasse le seul cadre ecclésiastique. Protecteur de la vieille cité romaine face au souverain barbare, puis rouage essentiel de l'Eglise d'Empire, l'évêque s'empare aux Xe et XIe siècles des pouvoirs comtaux dans sa cité, conquiert ou reçoit de vastes seigneuries foncières, s'entoure d'une clientèle guerrière, se constituant ainsi une forte position locale" (Vauchez 1997, tome 1, p. 563).

Ainsi saute-t-on par-dessus l'époque carolingienne : comment expliquer cela ?

Les carences historiographiques concernant l'époque carolingienne

Il faut tout d'abord reconnaître qu'on dispose de travaux de qualité et de sources claires pour les temps qui encadrent la période carolingienne, qu'il s'agisse de l'époque mérovingienne ou des Xe et Xie siècles : citons, à titre d'exemples, la correspondance de Didier de Cahors (630-655) mise en valeur par un article désormais classique (Durliat 1979) et l'étude de la seigneurie épiscopale au nord du royaume de France (Guyotjeannin 1987), c'est-à-dire l'analyse des pouvoirs comtaux exercés par les évêques qui sont à l'origine de la pairie ecclésiastique du début du XIIIe s. (Reims, Beauvais, Noyon, Châlons-sur-Marne, Laon, Langres). Par ailleurs, on manque d'études sur les évêques carolingiens, notamment sur leur administration, bien que certaines initiatives comme l'édition, la traduction et le commentaire de la correspondance de Frothaire de Toul permettent un meilleur examen de la question (Parisse 1998). Généralement, l'approche se situe plutôt soit sur un plan politique et judiciaire (Bührer-Thierry 1997), soit d'un point de vue de droit canonique (Stratmann 1991) ; quant à la thèse monumentale de J. Devisse sur Hincmar, elle relevait plus de l'histoire de la pensée politique que de l'étude du gouvernement des hommes et de l'administration des biens.

Il manque une étude exhaustive et comparative des pouvoirs locaux à l'époque carolingienne. Ce qui vaut pour l'évêque est encore plus vrai pour le comte en Francie occidentale. On dispose de travaux pour le très haut Moyen-Age (Claude 1964) ou pour l'époque capétienne (Sassier 1980). Pour l'époque carolingienne, les études concernent essentiellement la Francie orientale (Borgolte 1983 et 1984, Nonn 1983, Schulze 1985).

Paradoxalement, certaines sources semblent plus explicites vers la fin de la période carolingienne ; les choses semblent claires - ou du moins on pense y voir clair dans le Reichskirchensystem ottonien, dans la mouvance duquel écrivaient les auteurs rémois (Flodoard, Richer), qui nous apprennent par exemple que le roi Louis IV donna le comitatus de Reims à l'archevêque Artaud⁹ ; cette situation évolua d'ailleurs assez vite (Desportes 1973).

D'une idée qui flotte dans l'air à son énonciation - la trilogie de l'évêque couard, du prélat passif et du pontife héroïque

Il faut se demander s'il est juste de plaquer sur l'époque carolingienne l'idée d'"amalgame entre l'évêque et la cité" qu'on constate à propos du Ve siècle (Beaujard 1996, p. 127). Si l'on cherche à appliquer ce qu'on observe dans l'Antiquité tardive à la période carolingienne, on obtient ce genre d'affirmation : "On devrait ... mettre en lumière les effets de l'effondrement des cadres de la société carolingienne et comment cet effondrement fut compensé, en partie seulement, par une prise en charge des nouvelles responsabilités dans le chef des autorités ecclésiastiques locales, évêques et abbés. [...] On ne dira jamais assez combien d'évêques courageux et conscients de leurs responsabilités civiles, catalysèrent les forces utiles et se muèrent en organisateurs de la résistance, reprenant à leur compte l'ancienne fonction de defensor civitatis. Leurs options expliquent pourquoi l'épiscopat eut ses martyrs encore trop mal connus. Toutefois chez eux aussi on compta des défections, dont certaines firent scandale" (D'Haenens 1969, p. 268-269). L'auteur n'était pas complètement dupe, mais à le lire, seuls les ecclésiastiques semblent avoir éprouvé un sursaut de civisme.

Dans un article publié dans les *Mélanges Biget*, G. Bühner-Thierry montre qu'en Germanie à la fin du Xe s. et au début du XIe, c'est en s'inspirant des *Vitae* des Ve et VIe s. que les auteurs des *Vitae* d'Ulrich d'Augsbourg ou de Bernward de Hildesheim ont présenté ces évêques comme les défenseurs de la patrie. Il convient par conséquent de se montrer prudent lorsqu'on veut étudier l'action des évêques, car en cette question comme pour tant d'autres, nous sommes dépendants du regard que les auteurs médiévaux portaient sur la réalité qu'ils entendaient montrer.

Mais revenons à l'affirmation de D'Haenens. De fait, on trouve trois sortes d'attitude : la fuite, la passivité (qui peut conduire au martyre), l'action défensive.

L'un des exemples de fuite les plus célèbres n'est autre que celui d'Hincmar de Reims¹⁰ ; à cette époque, les hommes d'armes de l'archevêque ne se trouvaient pas à Reims, mais auprès du roi - ce qui prouve que très tard (en 882) on continuait de dégarnir les cités pour étoffer l'ost royal¹¹. Il y a aussi des exemples de fuites moins justifiables, telles celles de Frotaire de Bordeaux ou d'Actard de Nantes (Musset 1965b, p. 219).

Quant à la passivité des responsables, le fait que les Danois se livrèrent à leurs pillages "impunément" revient comme un leitmotiv dans les sources annalistiques. L'absence de riposte, de défense a plusieurs origines : l'impréparation des forces armées à ce genre d'attaque et l'inexistence, en certains endroits, de fortifications bien entretenues, mais aussi

⁹ Flodoard, *Annales* (éd. Philippe Lauer, Paris 1905), a. 940, p. 75 : Dedit autem rex Artoldo archiepiscopo ac per eum aecclisae Remensi, per praeceptionis regiae paginam, Remensis urbis monetam jure perpetuo possidendam, sed et omnem comitatum Remensem eidem contulit aecclisae.

¹⁰ Flodoard, *Historia Remensis Ecclesiae*, III, 30 (éd. Martina Stratmann, MGH SS 36, Hanovre 1998), p. 362 : Excrescentibus tandem flagitiis, contra que veluti murus inexpugnabilis semper obstiterat, gens Normannorum per omne Francorum diffunditur regnum. Et quoniam civitas hec absque muro tunc habitabatur, accipiens ille, quod sibi carius in thesauris habebat, corpus videlicet beati Remigii, silvestria loca trans fluvium Matronam expetiit et apud villam Sparnacum idem sacrum corpus aliquandiu custodivit. Denique, dum ibidem moraretur, apud eandem villam diem clausit ultimum.

¹¹ *Annales de Saint-Bertin* (éd. Félix Grat - Jeanne Vieillard - Suzanne Clémencet, Paris 1964), a. 882, p. 250 : ... Hincmarus episcopus, cuius homines de potestate Remensis episcopii cum Karlomanno erant ...

une raison psychologique : il s'agissait d'une punition de Dieu (Coupland 1991). Comme exemple d'attentisme et comme illustration des défaillances du système de fortifications, on peut citer Hildegaire de Meaux, qui affirme en 869 que "certaines cités fortifiées par des tours ne purent protéger la vie de leurs évêques¹²". De l'évêque défenseur de la cité, on en vient à la cité protectrice de l'évêque ! Par ailleurs, on connaît des cas d'incompétence caractérisée, comme le montre l'histoire de Sigemond de Meaux en 888 (cf. infra note 35).

En revanche, certains membres de l'épiscopat s'illustrèrent par leur action défensive, comme ce fut le cas de Gauzlin de Paris bien connu grâce au poème d'Abbon de Saint-Germain, dont on reparlera.

Francon de Liège prit également les armes contre les Normands ; l'auteur des Annales de Lobbes nous apprend que c'est pour cette raison qu'il fit ordonner des évêques pour le remplacer¹³. En effet, le sang versé de ses mains privait l'évêque de l'administration des sacrements, comme l'écrit Folcuin¹⁴ dans la seconde moitié du Xe siècle.

Force est donc d'admettre qu'on trouve de tout dans l'épiscopat. Mais les évêques n'étaient point seuls à participer à la défense du royaume.

Les défenseurs du royaume à l'époque carolingienne

Il se pourrait que la menace normande ait renforcé l'aspiration à la paix dont certains évêques se firent les champions (Magnou-Nortier 1984). Néanmoins, il importait en premier lieu d'opposer une résistance aux "hommes du Nord". A cet égard, on peut distinguer deux niveaux : la défense de la cité dont on a la responsabilité et la participation à la défense du royaume. Les deux sont liés.

La nécessité d'une interrogation d'ordre institutionnel

On a analysé l'inefficacité du système de défense carolingien contre les "hommes du Nord" comme une inadaptation de l'ost de conquête à défendre diverses parties du territoire en même temps. Lorsqu'on s'intéresse à la riposte de l'Empire carolingien face aux Danois, tout repose sur une seule personne : le roi ou son délégué, ou celui qui tient de fait les rênes du pouvoir. C'est par exemple ainsi que le continuateur d'Adrevald, dans les Miracles de saint Benoît, présente Hugues l'Abbé¹⁵. Au XIe siècle, l'auteur d'un sermon sur la déposition des reliques de saint Quentin cite ce qu'on pense être des annales perdues de Saint-Quentin en Vermandois à propos de l'année 880, en dénonçant la vacance du pouvoir - les envahisseurs étant censés avoir trouvé la Francie sans roi ni prince¹⁶. Cette remarque montre bien que le roi et les grands étaient les principaux responsables de la défense du royaume. Nous savons que le roi pouvait mobiliser physiquement ses sujets pour qu'ils rejoignent l'ost ; c'est également de lui qu'émanaient les mobilisations spirituelles (Misonne 1983).

¹² Vita Faronis, c. 123 (MGH SS rer. Merov. V, p. 200) : Civitates vero quaedam turribus firmas non potuerunt episcoporum suorum servare vitam.

¹³ Annales Lobienses, a. 870, MGH SS 2, p. 195 : ... Franco episcopus Romano papae legatos suos direxerat, id est Bericonem clericum Leodicensem et Thietherum monachum Laubiensem ; quos et ordinari episcopos ad vices suas supplendas petiit, ut quia ipse multa bella contra Nortmannos egerat, vices eius opplerent.

¹⁴ Gesta abbatum Lobiensium, c. 17, MGH SS 4, p. 62 : ... Franco episcopus, sciens illicitum esse, quemquam sanguineis manibus sancta tractare, mittit Romam Bericonem Leodiensem clericum et Theuterum Lobiensem monachum, quos ordinari episcopos, qui vicem suam suppleant, oravit et exoravit.

¹⁵ Les miracles de saint Benoît (éd. Eugène de Certain, Paris 1858), I, c. 41, p. 87 : strenue rempublicam gubernans.

¹⁶ MGH SS 15/1, p. 272 : Interim pagani Cortraium invadentes et Franciam sine rege et principibus vacuum reperientes, usque Peronam Scotorum venerunt eamque igni succenderunt.

L'article d'A. D'Haenens était assez novateur en son temps, en ce sens qu'il s'élevait contre l'histoire-bataille (Vogel 1906), soulignait la nécessité de s'intéresser également aux Danois (Sawyer 1982), d'établir une typologie des sources. Il invitait donc à approfondir le tableau déjà nuancé de Lucien Musset sur "le second assaut contre l'Europe chrétienne". Mais en guise de renouvellement de la question, D'Haenens proposait la constitution d'un corpus et une réflexion sur la typologie des sources pour "s'atteler à l'établissement des faits" (D'Haenens 1969, p. 296) - wie es eigentlich gewesen aurait complété L. von Ranke. Le regard neuf que D'Haenens voulait porter sur les sources relatives aux raids danois l'a conduit à souligner une chose bien connue : les sources sont d'origine cléricale (D'Haenens 1969, p. 254) ; mais comme on l'a vu, cela ne l'a pas prémuni contre l'idée que l'instance fondamentale en matière de défense était l'évêque (D'Haenens 1969, p. 268).

En dépit de ces bonnes intentions, l'étude de la défense contre les Normands s'est toujours cantonnée à une approche militaire, quand il ne s'agit pas d'un simple inventaire des raids mentionnés par les annalistes carolingiens (Contamine 1992, p. 36 et suivantes). On s'est aussi intéressé à l'histoire navale (Haywood 1991). En revanche, on a trop peu envisagé les mesures prises pour la défense contre les Normands (à l'exception des grands travaux de Charles le Chauve), les répercussions de leurs raids d'un point de vue institutionnel (il n'est pas ici question de l'aubaine que représenta le vide politique pour les Robertiens) - ce qui conduit par exemple l'auteur d'un manuel faisant la synthèse des travaux les plus récents à évoquer le "choc des invasions" essentiellement pour "mesurer l'impact des raids danois et sarrasins sur l'économie et la société" (Le Jan 1996, p. 137).

La manière moins négative de considérer les raids normands qui prévaut actuellement est probablement aussi en partie due à une plus grande lucidité des historiens quant à la nature des sources : il s'agit d'écrits d'origine ecclésiastique, où les clercs se lamentent (Simek 1998, p. 27 et suivantes), par exemple de devoir puiser dans leurs coffres pour rassembler un tribut qui serait inutile si les laïcs combattaient efficacement (Coupland 1995, p. 198). Mais on a vu que la lucidité de D'Haenens ne l'empêchait pas de se fourvoyer quant à son analyse du rôle de l'évêque. L'article de synthèse publié dans la *New Cambridge Medieval History* est particulièrement représentatif de l'état de la recherche en ce qui concerne ses silences : à propos de la défense contre les Danois, l'auteur parle d'une "résistance acharnée" (Coupland 1995, p. 198) ; outre cette allusion rapide aux laïcs et la mention de diverses fortifications dans les années soixante du IXe s., il n'est pour ainsi dire fait allusion qu'au rôle du roi (qui d'ailleurs ordonna ces constructions défensives) ; la défense du royaume est en effet de sa compétence directe. Il faut reconnaître que le souverain est le personnage que les sources annalistiques mentionnent le plus fréquemment (à l'échelle du royaume, c'est en effet lui qui occupe la première place ; parfois, il est remplacé par le marchio). La seule exception à cette règle dans l'étude qui nous intéresse ici concerne le comte Eudes (Coupland 1995, p. 201), dont la bravoure lors du siège de Paris fit beaucoup pour son accession à la royauté.

On observe une réticence à évoquer les questions d'ordre institutionnel ; dans les manuels, la définition des rôles du comte et de l'évêque est toujours fort générale - on rappelle certes que les comtes sont responsables de la levée de l'ost, mais leur responsabilité en matière de défense du comté est la plupart du temps passée sous silence. Dans un manuel sur le monde carolingien, un historien peut ainsi trouver le moyen de consacrer plus de trois pages aux "attributions du comte" sans en souffler mot (Perroy 1974, p. 205-209).

Ce phénomène est peut-être dû à certaines affirmations, du style de celle de Musset, lorsqu'il évoquait "l'effondrement des cadres en Gaule" : "les cadres de la société carolingienne, plus encore que la royauté, souvent incriminée, se montrèrent scandaleusement inférieurs à leur tâche. Abandons de poste et paniques injustifiées se multiplièrent. Au lieu d'organiser la résistance sur place, on se résigna trop facilement à voir des régions entières délaissées par leurs comtes et leurs évêques, laissant à découvert la masse des populations et les établissements monastiques" (Musset 1965b, p. 218). On en vient à cette affirmation aberrante : "Le résultat fut qu'une bonne partie de la Gaule

occidentale se trouva sans comtes ni évêques". Curieusement, le tableau était beaucoup moins noir à propos des vagues germaniques, où l'auteur mit l'accent sur la défense, "la résistance de la Romanité" (Musset 1965a).

Il est vrai que certaines mentions dans les récits annalistiques peuvent laisser perplexe. Ainsi, l'auteur de la dernière partie des Annales de Saint-Bertin affirme que Charles le Chauve demanda aux habitants du Mans et de Tours d'assurer eux-mêmes la défense de leur cité contre les Normands¹⁷. Hincmar ne parle que des "habitants" et ne mentionne ni comte ni évêque, ce qui ne signifie pas qu'il n'y en avait pas (Hérard était évêque de Tours, Robert évêque du Mans). En revanche, un peu plus tard, c'est apparemment de sa propre initiative que l'évêque Gauthier (attesté de 869 à 891) fit fortifier Orléans¹⁸. Il faudrait pouvoir préciser quand exactement cette décision fut prise¹⁹ (par exemple, si l'évêque entendait pallier l'incompétence du roi, tel Louis le Bègue).

Revenons à l'affirmation de L. Musset. Que les raids normands aient engendré une certaine confusion, aient conduit à une désorganisation (qu'il faudrait réellement prouver), c'est une chose ; qu'ils aient eu pour conséquence l'abandon de ses prérogatives par l'aristocratie, c'en est une autre, difficilement recevable. On arguera de l'absence ou de la rareté de mentions de comtes, viguiers et autres agents du pouvoir pour conclure à leur désertion, mais l'argument n'a pas grande valeur : en effet, même pour l'âge d'or que peut représenter l'époque de l'Empire unitaire, il est impossible de faire une prosopographie de tous les agents du pouvoir public - ne serait-ce qu'établir une liste exhaustive des comtes. Pour la Neustrie de Pépin le Bref à Charles le Chauve (c'est-à-dire sur plus d'un siècle), on peut ainsi dénombrer un peu plus de soixante-dix comtes mentionnés au moins une fois dans les sources (on en a l'inventaire dans Le Jan 1989). Nous sommes loin du compte, même en sachant qu'un même personnage pouvait être placé à la tête de plusieurs des vingt-cinq pagi environ dont la Neustrie carolingienne était constituée (Brunterc'h 1985).

Les hasards historiographiques expliquent peut-être pourquoi d'aucuns sont enclins à penser que les raids danois sont synonymes de la fin d'un monde (un contemporain, Florus de Lyon, mort vers 860, pensait quant à lui que le démembrement de l'Empire était la source de tous les maux ; quelle que soit la raison, un relent de catastrophe est donc attaché à la seconde moitié du IXe siècle). Qui veut se renseigner sur les évêques du haut Moyen-Age consulte les Fastes épiscopaux de L. Duchesne. Il se trouve que Duchesne s'est arrêté - arbitrairement - à la fin du IXe siècle (cf. introduction, tome 1, p. VI). Il ne faut pas négliger une certaine mise en condition des chercheurs : quand on feuillette Duchesne, de fait, tout semble s'arrêter vers 875.

Par ailleurs, il est probable que la concentration de l'attention, dans les sources elles-mêmes, sur les "grands commandements", tel celui de Robert le Fort, aient conduit à une affirmation du style de celle de L. Musset, car les "vedettes" sont plus volontiers, sont plus souvent mentionnées que les seconds rôles (pensons par exemple à la mention des comtes venant à la rescousse des Chartrains en 911, dans les Annales de Sainte-Colombe de Sens²⁰). Mais les vedettes n'éclipsent quand même pas complètement les autres. C'est par exemple le cas à propos de la bataille de Brissarthe, lors de laquelle Robert le Fort et Rannoux, le comte

¹⁷ Annales de Saint-Bertin, a. 869, p. 166 : Karolus uero ciuitates trans Sequanam ab incolis firmari rogauit, Cynomannis scilicet ac Turonis, ut praesidio contra Nortmannos populis esse possent. Nortmanni autem hoc audientes, multam summam argenti frumenti quoque et uini ac animalium ab incolis terrae ipsius quaesierunt, ut cum eis pacem facerent.

¹⁸ Miracles de saint Benoît, I, c. 36, p. 79 : ... donec venerabilis pontifex ejusdem urbis, cum summa dicendus reuerentia, Galterius, Deo inspirante, muros, per cuncta fere destructos civitatis, sagacitate nobilis ingenii qua praepollere cognoscitur restaurans, defensionem coaptaret populorum.

¹⁹ A cet égard, Muller 1987, p. 20-21, n'est d'aucune aide.

²⁰ Annales Sanctae Columbae Senonensis, a. 911, MGH SS 1, p. 104 : Hoc anno 13. Kal. Aug. in sabbato cum obsiderent Nortmanni Carnotinam urbem, et iam penitus esset capienda, supervenientes Richardus et Rothbertus comites, omnipotentis Dei auxilio et beatae Mariae patrocinio roborati, fecerunt stagem maximam paganorum, a paucis qui remanserant obsides capientes. Il s'agit de Richard le Justicier, duc de Bourgogne, et de Robert, le frère du roi Eudes (Sassier 1987, p. 77).

de Poitou, trouvèrent la mort²¹ (Rannoux s'était déjà illustré dans une bataille quatorze ans plus tôt²² : Hincmar cite encore d'autres noms à propos de cette bataille de Brissarthe, tout en évoquant de nombreux anonymes²³).

La vision actuelle des défenseurs du royaume contre les Danois

Actuellement, on tend à avoir une vision plus positive, peut-être plus insouciant - parce que nous ne savons pas (ou plus) ce qu'est un pays en guerre et que cela ne nous traumatise pas²⁴, mais aussi parce que nous savons que les Normands n'ont pas tout dévasté (ou, du moins, que leurs coups furent loin d'être fatals, cf. Musset 1974) et qu'il faut relativiser les mentions que l'on a de translations de reliques.

Marc Bloch pensait qu'il n'y avait "point de graphique plus parlant que, reportées sur la carte, les pérégrinations des moines de Saint-Philibert, avec leurs reliques" (Bloch 1939, p. 45) : Noirmoutier, Déas aux environs du lac de Grandlieu, Cunault, Messay en Poitou, Saint-Pourçain-sur-Sioule, Tournus. Bien que la généralisation de cette analyse soit contestable (Lifshitz 1995), certains déplacements de reliques sont dûment attestés, comme celui des reliques de saint Martin (Gasnault 1961). La fuite avait sa justification scripturaire, tant au Ve siècle (Beaujard 1991, p. 183) qu'à l'extrême fin du IXe²⁵. Il s'agit d'un phénomène incontestable, mais dont il ne faudrait pas penser qu'il était généralisé. Pour le cadre belge, on a montré que sur vingt mentions (parfois tardives) seulement huit étaient historiquement attestées (D'Haenens 1969, p. 275-276). Comme l'observe L. Musset, "on se précipita surtout vers deux ou trois refuges : l'Auvergne, qui vit pêle-mêle arriver les chanoines de Saint-Martin de Tours et de Vertou, les moines de Saint-Maixent, de Saint-Lomer de Blois, de Charroux, de Noirmoutier, et même les porteurs du corps d'un évêque d'Evreux ; la Bourgogne, où l'on vint de partout : de Tours et de Noirmoutier encore, de Montier-en-Der, de Saint-Maur-sur-Loire, de Saint-Vivant en Poitou ... ; et chose plus curieuse, la Flandre, en dépit de sa situation maritime, sans doute parce qu'une forte autorité locale en éloignait les pirates, du moins à partir de 900 ou 910" (Musset 1965b, p. 220). Quelques remarques s'imposent : d'une part, une dizaine d'exils en Auvergne ou en Bourgogne est négligeable au regard du nombre des établissements religieux de l'époque ; d'autre part, le cas de la Flandre montre l'importance de l'élément institutionnel, auquel on commence à être sensible. Par ailleurs, certaines régions de Normandie pouvaient également servir de "zone de repli" (Le Maho 1998, p. 184).

Actuellement, on observe une tendance nouvelle, mais assez ténue, qui reflète plus un sentiment, une impression qu'une certitude ; il s'agit du sentiment que l'évêque n'est qu'un élément parmi d'autres dans la défense du royaume, et que les membres laïques de l'aristocratie ont joué un rôle qui n'est pas négligeable. Cette idée se nourrit vraisemblablement des apports de l'historiographie allemande (notamment des travaux de K. F. Werner et de ses élèves) qui insiste d'une part sur le poids de l'aristocratie dans la vie publique du haut Moyen-Age et, d'autre part, sur les permanences entre la fin du monde

²¹ Annales Floriacenses, a. 866, MGH SS 2, p. 254 : Rhothbertus quoque atque Ramnulfus viri mirae potentiae, armisque strenui, et inter primos ipsi priores, Northmannorum gladio necantur.

²² Chronicon Aquitanicum, a. 852, MGH SS 2, p. 253 : Ramnulfus quoque Pictavensis ac Raino propinquus ejus pridie Nonas Novembris in Briliaco villa cum Northmannis dimicant.

²³ Annales de Saint-Bertin, p. 131 : Qua depraedata, in regressu suo usque ad locum qui dicitur Brieserta ueniunt, ubi Rotbertum et Ramnulfum, Gozfridum quoque et Heriueum comites cum ualida manu armatorum, si Deus cum eis esset, offendunt. Et conserto praelio, Rotbertus occiditur, Ramnulfus plagatus, cuius uulnere postea mortuus est, fugatur ; et Heriueo uulnerato et aliis quibusdam occisis, caeteri ad sua quique discedunt.

²⁴ Comme le fit observer Bruno Judic lors du séminaire de l'UMR 6575 du 30 juin 2000, l'Histoire littéraire des grandes invasions germaniques de Pierre Courcelle (Paris 1948) doit de même être appréciée en tenant compte de la date de publication.

²⁵ Miracles de saint Bertin, MGH SS XV, p. 509: ... verum monitu iubentis Domini obtemperantes, quo dicit : Si vos persecuti fuerint in una civitate, fugite in aliam ... (Mt. X, 23).

romain et le "vrai" Moyen-Age - d'où l'axiome selon lequel l'aristocratie ne peut pas avoir entièrement failli, ne peut pas avoir complètement abandonné le gouvernail (et les honneurs et autres avantages attachés à l'exercice du pouvoir).

Néanmoins, lorsqu'on en vient aux faits, les évocations de ces personnages sont très vagues. En voici un rapide florilège. Pour les auteurs d'une synthèse récente sur l'Europe vers l'an mil, "les rois carolingiens, les empereurs furent le plus souvent démunis, et leurs victoires furent moins fréquentes que leur soumission et le paiement de tributs. La défense s'organisa lentement, grâce aux princes, grâce à quelques chefs de guerre" (Bourin, Parisse 1999, p. 10). Pour l'auteur d'un manuel d'histoire de la France médiévale : "la défense s'organise plutôt au gré des initiatives locales" (Gauvard 1996, p. 106) : "les envahisseurs suscitent une organisation défensive locale et précipitent l'évolution de forces politiques centrifuges" (ibid., p. 110).

Dans sa présentation de l'Europe carolingienne, G. Bühner-Thierry ne consacre pas explicitement de paragraphe à la défense contre les raids danois au niveau local ; elle évoque "la défense commune contre les ennemis extérieurs" dans un commentaire de la première conférence de Meerssen, le 28 février 847 (Bühner-Thierry 1999, p. 164) ; dans un chapitre sur "les derniers Carolingiens face à la montée en puissance de l'aristocratie", elle consacre un développement à "une légitimité acquise dans la lutte contre l'envahisseur" où elle note à juste titre : "la puissance de l'aristocratie tient à l'évolution de la royauté carolingienne elle-même, dans la mesure où cette dernière est contrainte de lui céder toujours plus de charges et de bénéfices pour s'en attacher la fidélité. Mais elle tient aussi à la nécessité de défendre efficacement le territoire, ce qui n'est pensable qu'au niveau local ou régional. Les plus grands personnages de l'aristocratie, les marchions, ont, dans tous les royaumes carolingiens, assuré remarquablement la défense des terres que le roi leur avait confiées et ont inévitablement tiré une légitimité accrue, non seulement pour eux, mais aussi pour leurs descendants : la plupart des princes du Xe siècle peuvent se prévaloir d'un ancêtre tombé au combat contre les "païens" dans la seconde moitié du IXe siècle" (p. 69-70).

Il convient donc d'essayer de se livrer à un bilan relativement exhaustif et objectif. C'est à cela que je voudrais contribuer à présent en posant quelques jalons.

Le témoignage des sources et leur maniement

. La question de la primauté de l'évêque

Cette question est particulièrement bien illustrée par le cas de Gauzlin. En 880, le roi confia la défense du royaume contre les Normands à l'évêque Gauzlin²⁶. L'évêque, seul nommé, n'était pas le seul concerné (cum aliis multis). Il était en fait à la tête de l'armée²⁷. Cette responsabilité de Gauzlin explique certainement le rôle prépondérant qu'il joua en 885 lors de la défense de Paris²⁸. Il est rarissime qu'un annaliste évoque en même temps l'évêque et le comte. Néanmoins, c'est l'évêque qui joue le premier rôle. C'est lui qui est responsable de la défense de la tour et de la reconstruction du pont²⁹. C'est l'évêque qui demande du renfort³⁰ ; c'est lui qui négocie avec le chef Normand Sigefrid³¹. Ce n'est qu'à sa mort

²⁶ Annales Vedastini, a. 880, p. 47 : Hludowicus vero Gauzlinum cum aliis multis ad tuitionem regni contra Nortmannos dirigit.

²⁷ Ibid., p. 48 : Gozlinus vero abba et exercitus qui cum eo erat statuunt Nortmannos bellum inferre.

²⁸ Ibid., a. 885, p. 58 : Gauzlinus vero episcopus et Odo comes tota nocte cum suis laboravere, suam obfirmantes turrim ad praeparationem pugnae.

²⁹ Ibid., a. 886, p. 59 : ... episcopus delegit nocte illa ex suis viros nobiles et strenuos ad custodiam turris, ut mane facto pons restauraretur ...

³⁰ Ibid., p. 59.

³¹ Ibid., p. 59-60.

qu'Eudes prend la responsabilité des opérations³². La description de l'auteur des Annales de Saint-Vaast correspond dans les grandes lignes à celle d'Abbon de Saint-Germain dans son poème sur le siège de Paris : Eudes et l'abbé Ebles sont les meneurs de troupes ; mais ce n'est qu'après la mort de Gauzlin qu'Eudes est amené à prendre les décisions. La manière dont Abbon évoque les deux fonctions, épiscopale et comtale, est éloquente. Le moine s'adresse à Paris et évoque le temps où Gauzlin la nourrissait³³ (et non la gouvernait, comme l'a traduit H. Waquet). Quant à Eudes, en tant que comte, il était le protecteur (tutor) de la cité³⁴ ; il est intéressant de noter que sa promotion à la royauté le ferait devenir "nourricier du royaume" (regni altor) ; pour Abbon, la fonction suprême semble donc être celle de nourrir le peuple, exercée par délégation par l'évêque. Avec le couple Eudes/Gauzlin, on rejoint ici en quelque sorte le schéma de la potestas au service de l'auctoritas.

Mais je pense qu'il n'est pas possible de figer ce schéma d'un point de vue institutionnel. Il me semble qu'ici comme en d'autres domaines, la personnalité des acteurs de la vie publique est à l'origine du rôle qu'ils jouent effectivement, le titre qu'ils portent s'avérant somme toute assez secondaire (c'est ce que j'ai essayé de mettre en évidence dans mes travaux sur l'entourage de Louis le Pieux). Dans le cas de Paris, on a affaire à un évêque dynamique ; mais dans certaines cités, on voit le comte prendre les décisions, alors que l'évêque fait pâle figure³⁵. Abbon de Saint-Germain confirme la présentation de la reddition de Meaux faite par l'auteur des Annales de Saint-Vaast : "Les Danois environnaient encore les murailles de la ville de Meaux, où se trouvaient l'évêque Sigemond et le comte Teutbert, guerrier très brave, frère de l'évêque Ansery. Ni le dieu de Délos ni Phébé n'apportait de repos à ce Teutbert ; pour lui, la guerre était continuelle, de tout côté, et néanmoins il résistait vigoureusement. Toutes les fois qu'il bondissait hors des murs pour attaquer la troupe cruelle, il faisait périr des quantités innombrables d'ennemis. Combien il y en eut à qui ses traits arrachèrent l'âme, impossible de le dire. Mais, ô douleur ! ce puissant guerrier, tandis qu'il se précipite au milieu d'armes mortelles, le voilà qui succombe, sans que jamais le prince soit venu à son secours. La ville fut ruinée et son pasteur fait prisonnier³⁶".

Un même auteur (en l'occurrence, Abbon) peut donc relater des situations différentes, ce qui prouve que le témoignage en faveur du comte ou de l'évêque n'est pas complètement faussé par le statut du témoin.

. La responsabilité des opérations ; le rôle du comte

D'une cité à l'autre, les chefs peuvent être les mêmes, mais la conduite des opérations ne revient pas toujours à la même personne. Abbon de Saint-Germain énumère plusieurs défenseurs de Paris ; il mentionne le nom de cinq comtes ayant participé à la défense de la ville (dont peut-être Régnier au Long Col, comte de Haina³⁷). Lors de la défense de Chartres

³² Ibid., p. 60.

³³ Abbon de Saint-Germain, Le siège de Paris par les Normands, édité et traduit par Henri Waquet, Paris 1942, I, v. 22-23, p. 14: Tempore quo presul Domini et dulcissimus heros / Gozlinus temet pastorque benignus alebat.

³⁴ Ibid., I, v. 55-56, p. 18 : Hic consul venerabatur, rex atque futurus. Urbis erat tutor, regni venturus et altor.

³⁵ Annales Vedastini, a. 888, p. 66 : Interim Nortmanni Meldis civitatem obsidione vallant, machinas instruunt, aggerem conportant ad capiendam urbem. Quibus viriliter resistit Teutbertus comes, donec interiit cum omnibus prope bellatoribus. Mortuo itaque comite, episcopus Sigemundus timore percussus iussit lapidibus obfirmari portas civitatis. Cumque hi qui infra civitatem erant inclusi, obsidione pertesi, fame attenuati, mortibus etiam suorum nimis afflicti, cernerent ex nulla parte sibi auxilium adfuturum, cum Nortmannis sibi notos agere coeperunt, ut data civitate vivi sinerentur abire. Quid plura ? Refertur ad multitudinem, et sub spetie pacis obsides dant. Reserantur portae, fit via Christianis, ut egrediantur, delegatis his qui eos quo vellent ducerent. Cumque annem Maternam transissent et longius a civitate processissent, Nortmanni eos omnes insecuti comprehenderunt ipsum episcopum cum omni populo. Indeque reversi civitatem igne combusserunt murosque quantum placuit destruxerunt ...

³⁶ Le siège de Paris, II, v. 454-466, p. 100.

³⁷ Le siège de Paris, I, v. 242-246, p. 34 : Hic proceres multi fortesque viri renitebant. / Antistes Gozlinus erat primas super omnes ; / Huic erat Eobolusque nepos Mavortius abba. / Hic Rotbertus, Odo, Ragenarius, Utto, Erilangus, / Hi comites cuncti ; sed nobilior fuit Odo ...

(en février 886), c'est cette fois Utto(n) qui prit la direction des opérations³⁸. Le siège épiscopal de Chartres était pourtant pourvu à l'époque³⁹. Quelle que fût l'attitude de l'évêque de Chartres, toujours est-il qu'Abbon ne parle que des grands laïques.

Le comte avait un rôle essentiel dans la défense des cités, comme le prouve la manière dont Abbon de Saint-Germain évoque la tentative d'Eudes de donner le comté de Poitiers à son frère Robert, au détriment d'Adémar : il lui confia les remparts (propugnacula) de Poitiers⁴⁰. Il n'empêche que certains comtes pouvaient échouer, tel celui de Bordeaux que les Normands firent prisonnier dans sa cité (de nuit⁴¹).

. Chaque source ne reflète qu'une partie de la réalité

Le comte et abbé Thierry n'est par exemple évoqué qu'en tant que comte dans les Annales de Saint-Vaast (a. 888, p. 64), alors que ce qui intéresse l'auteur de la Translatio S. Quentini, c'est sa qualité d'abbé (laïque) : il est évoqué comme comes et abbas (en 886, il fit construire les murs d'enceinte⁴²). S'appuyer sur une seule source peut donc conduire à des méprises. Flodoard, lorsqu'il écrit au fur et à mesure que les événements se produisent, évoque l'action commune d'Herbert de Vermandois et de l'archevêque Séulf contre les Normands⁴³. Mais lorsqu'il écrit de manière rétrospective, il en efface tout souvenir dans son Histoire de l'Eglise de Reims à propos du pontificat de Séulf⁴⁴.

³⁸ Ibid., I, v. 652-653, p. 64 : His ducibus, Godefredo nec non et Odone ; / Belligeri fuerant Uddonis consulis ambo.

³⁹ Duchesne 1894-1915, tome 2, p. 426 : "Girardus. Sa note obituaire, dans le Nécrologe, rappelle qu'il obtint un diplôme de l'empereur Charles le Gros ; ce qui n'a pu avoir lieu qu'en 886 ou 887. - Obit, le 13 juin".

⁴⁰ Le siège de Paris, II, v. 545-546, p. 106 : Nam libuit regi dare propugnacula fratri / Rotberto Pictavis, Ademaro tamen haud sic.

⁴¹ Fragment de la Chronique de Fontenelle, a. 848, MGH SS 2, p. 302 : Carolus rex cum Francis Aquitaniam ingressus, super fluvium Dordonia novem naves Danorum cepit, interfectis pyratibus earum, in diebus quadragesimae. Eodem anno Nortmanni Burdegalim urbem ceperunt et ducem eiusdem Guilhelmum noctu.

⁴² MGH SS 15/ 1, p. 272.

⁴³ Annales, a. 923, p. 16-17.

⁴⁴ Historia Remensis Ecclesiae IV, c. 18-19, p. 409-411.

Conclusion

Le fait de se dire conscient que les sources qui nous renseignent sur les raids normands sont d'origine ecclésiastique et (c'est à mon sens le principal handicap) de portée le plus souvent générale doit conduire l'historien à ne pas sous-estimer le rôle des laïcs (lorsqu'il ne s'agit pas des vedettes que sont les membres de la famille robertienne ou Hugues l'Abbé). Une source ecclésiastique peut néanmoins être riche de renseignements sur les aristocrates laïques (que l'on pense à Abbon de Saint-Germain). Le genre annalistique a ses principes, dont celui d'une certaine simplification, parfois proportionnelle à la distance (dans le temps et dans l'espace), mais surtout due à une indifférence de l'auteur pour les détails d'une histoire qui ne le concerne pas (c'est une des raisons pour lesquelles le roi, qui a autorité sur tous, est omniprésent dans les récits annalistiques). Par ailleurs, un même auteur (en l'occurrence, Flodoard) peut voir les choses de manière différente selon qu'il se fait l'annaliste de son siècle ou qu'il se coule dans le moule des *Gesta episcoporum* - selon qu'il écrit "à chaud" ou pas. L'appréhension de la réalité historique, si tant est qu'elle s'avère possible, est donc pour le moins délicate.

Mais si on cherche les cadres, on peut les entrevoir. On y compte certes l'évêque, mais aussi le comte, assistés des autres membres de l'aristocratie, des personnalités locales, tel l'abbé Ebles à Paris en 885, tels les boni homines voisins de Saint-Germain-des-Près à qui les moines demandèrent conseil quarante ans plus tôt⁴⁵. L'évêque et le comte agissaient au nom du roi, dont ils étaient les agents. Abbon résume très bien cela lorsqu'il demande à Paris de lui révéler quels sont les principes qui la défendirent. La ville lui répond qu'après Dieu et la Vierge, ce fut Germain, son saint évêque du VI^e siècle : il s'avéra à la fois son roi, son pasteur et son comte vaillant⁴⁶. On tient là la triade sur laquelle repose la défense des cités et du royaume. La riposte militaire aux raids danois fut souvent inadaptée, la gestion de cette nouvelle donne s'avéra finalement moins négative que le catastrophisme de certains chroniqueurs peut le laisser croire, puisqu'elle donna parfois lieu, en France comme en Angleterre, à une intégration des nouveaux venus. Il est probable que l'implication des "hommes du Nord" dans les dissensions entre les souverains et les trahisons qu'elles suscitèrent ait, à long terme, favorisé cette intégration en les familiarisant avec les membres de l'aristocratie franque auxquels ils avaient affaire non pas uniquement lors d'affrontements armés, mais également lors de négociations. Bien que les sources ne nous offrent qu'un témoignage ténu, il semble erroné de prétendre qu'à la suite des "invasions" danoises, "une bonne partie de la Gaule occidentale se trouva sans comtes ni évêques" : la guerre des drakkars ne fut vraisemblablement pas la Bérézina.

⁴⁵ Ex miraculis in Nortmannorum Adventu factis, c. 5, MGH SS 15/1, p. 11 : Consilium vero ab episcopo, ad cuius diocesim pertinemus, et a reliquis bonis hominibus vicinis nostris, qui in eadem positi erant angustia, querentes ...

⁴⁶ Le siège de Paris, II, v. 384, p. 94 : Rex meus ipse fuit pastorque, comes quoque fortis.

Bibliographie

BALARD, GENET, ROUCHE 1990

Michel Balard - Jean-Philippe Genet - Michel Rouche, Le Moyen Age en Occident, Paris (Hachette).

BEAUJARD 1991

Brigitte Beaujard, Cités, évêques et martyrs en Gaule à la fin de l'époque romaine, dans : Les fonctions des saints dans le monde occidental (III-XIIIe siècle), Rome, p. 175-191.

BEAUJARD 1996

Brigitte Beaujard, L'évêque dans la cité en Gaule aux Ve et VIe siècles, dans : La fin de la cité antique et le début de la cité médiévale de la fin du IIIe siècle à l'avènement de Charlemagne, études réunies par Claude Lepelley, Bari, p. 127-145.

BLOCH 1939

Marc Bloch, La société féodale, Paris 1939, rééd. 1968.

BORGOLTE 1983

Michael Borgolte, Die Geschichte der Grafengewalt im Elsaß von Dagobert I. bis Otto dem Großen, Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins 131, p. 3-54.

BORGOLTE 1984

Michael Borgolte, Geschichte der Grafschaften Alemanniens in fränkischer Zeit, Sigmaringen.

BOURIN, PARISSÉ 1999

Monique Bourin - Michel Parisse, L'Europe du siècle de l'an mil, Paris.

BRUNTERC'H 1985

Jean-Pierre Brunterc'h, Les découpages administratifs, dans : La Neustrie. Les pays au nord de la Loire, de Dagobert à Charles le Chauve (VIIe - IXe siècle), Rouen, p. 73-75.

BÜHRER-THIERRY 1997

Geneviève Bühler-Thierry, Evêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. Les Eglises de Bavière et de Souabe, 876-973, Paris.

BÜHRER-THIERRY 1999

Geneviève Bühler-Thierry, L'Europe carolingienne (714-888), Paris (SEDES).

BÜHRER-THIERRY 2000

Geneviève Bühler-Thierry, De saint Germain de Paris à saint Ulrich d'Augsbourg. L'évêque du haut Moyen Age, garant de l'intégrité de sa cité, dans : Patrick Boucheron et Jacques Chiffolleau (éd.), Religion et société urbaine au Moyen Age, Paris, p. 29-41.

CLAUDE 1964

Dietrich Claude, Untersuchungen zum frühfränkischen Comitatus, Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte, Germanische Abteilung 81, p. 1-79.

CONTAMINE 1992

Histoire militaire de la France, tome 1 : Des origines à 1715, sous la direction de Philippe Contamine, Paris.

COUPLAND 1991

Simon Coupland, The Rod of God's Wrath or the People of God's Wrath ? The Carolingian Theology of the Viking Invasions, The Journal of Ecclesiastical History 42, p. 535-554.

COUPLAND 1995

Simon Coupland, The Vikings in Francia and Anglo-Saxon England to 911, dans : The New Cambridge Medieval History, tome 2, sous la direction de Rosamond McKitterick, Cambridge, p. 190-201.

DEPREUX 1997

Philippe Depreux, Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781-840), Sigmaringen.

DESPORTES 1973

Pierre Desportes, Les archevêques de Reims et les droits comtaux aux Xe et XIe siècles, dans : Economies et sociétés au Moyen Age. Mélanges offerts à Edouard Perroy, Paris, p. 79-89.

DEVISSE 1975-1976

Jean Devisse, Hincmar, archevêque de Reims, 3 tomes, Genève.

D'HAENENS 1969

Albert D'Haenens, Les invasions normandes dans l'Empire franc au IXe siècle. Pour une rénovation de la problématique, dans : I Normanni e la loro espansione in Europa nell'alto medioevo, Spolète, p. 233-298.

DUBY 1978

Georges Duby, Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme, Paris.

DUCHESNE 1894-1915

Louis Duchesne, Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, 3 tomes, Paris.

DURLIAT 1979

Jean Durliat, Les attributions civiles des évêques mérovingiens : l'exemple de Didier, évêque de Cahors (630-655), Annales du Midi 91, p. 237-254.

GALINIE 1989

Les Mondes Normands (VIIIe - XIIe s.). Actes du IIe Congrès International d'Archéologie Médiévale, textes réunis par Henri Galinié, Caen.

GALINIE 2000

Henri Galinié, Ville, espace urbain et archéologie. Essai, Tours.

GANGHOFFER 1963

Roland Ganghoffer, L'évolution des institutions municipales en Occident et en Orient au Bas-Empire, Paris.

GANSHOF 1968

François-Louis Ganshof, L'armée sous les Carolingiens, dans : Ordinamenti militari in Occidente nell'alto medioevo, tome 1, Spolète, p. 109-130.

GASNAULT 1961

Pierre Gasnault, Le tombeau de saint Martin et les invasions normandes dans l'histoire et dans la légende, *Revue d'Histoire de l'Eglise de France* 47, p. 51-66.

GAUVARD 1996

Claude Gauvard, *La France au Moyen Age du Ve au XVe siècle*, Paris.

GUILLOT 1981

Olivier Guillot, La conversion des Normands peu après 911. Des reflets contemporains à l'historiographie ultérieure (Xe-XIe s.), *Cahiers de Civilisation Médiévale* 24, p. 101-116 et p. 181-219.

GUYOTJEANNIN 1987

Olivier Guyotjeannin, " Episcopus et comes ". Affirmation et déclin de la seigneurie épiscopale au nord du royaume de France (Beauvais-Noyon, Xe - début XIIIe s.), Paris.

HAYWOOD 1991

John Haywood, *Dark Age Naval Power. A re-assessment of Frankish and Anglo-Saxon seafaring activity*, Londres.

KAPLAN 1994

Le Moyen Age, tome 1 : IVe - Xe siècle, sous la direction de Michel Kaplan, Rosny (Bréal).

LE GOFF, SCHMITT 1999

Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval, sous la direction de Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt, Paris (Fayard).

HENNEBICQUE – LE JAN 1989

Régine Hennebicque - Le Jan, *Prosopographica Neustrica : les agents du roi en Neustrie de 639 à 840*, dans : Hartmut Atsma (éd.), *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, Sigmaringen, tome 1, p. 231-268.

LE JAN 1996

Régine Le Jan, *Histoire de la France : Origines et premier essor, 480-1180*, Paris (Hachette).

LE MAHO 1998

Jacques Le Maho, Un exode de reliques dans les pays de la Basse Seine à la fin du IXe siècle, *Bulletin de la Commission départementale des Antiquités de la Seine-Maritime* 46, p. 137-188.

LEMARIGNIER 1970

Jean-François Lemarignier, *La France médiévale. Institutions et société*, Paris.

LIFSHITZ 1995

Felice Lifshitz, The migration of Neustrian relics in the Viking Age : the myth of voluntary exodus, the reality of coercion and theft, *Early Medieval Europe* 4, p. 175-192.

MAGNOU-NORTIER 1984

Elisabeth Magnou-Nortier, Les évêques et la paix dans l'espace franc (VIe - XIe siècles), dans : *L'évêque dans l'histoire de l'Eglise*, Angers, p. 33-50.

MISONNE 1983

Daniel Misonne, Un mandement inédit d'Adventius de Metz à l'occasion d'une incursion normande (mai-juin 867), *Revue Bénédictine* 93, p. 71-79.

MULLER 1987

François Muller, Les formes du pouvoir en Orléanais (814-923), Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, Nouvelle Série 10, p. 7-26.

MUSSET 1965a

Lucien Musset, Les invasions : les vagues germaniques, Paris.

MUSSET 1965b

Lucien Musset, Les invasions : le second assaut contre l'Europe chrétienne (VIIe-XIe siècles), Paris.

MUSSET 1974

Lucien Musset, La renaissance urbaine des Xe et XIe siècles dans l'ouest de la France : problèmes et hypothèses de travail, dans : Etudes de civilisation médiévale (IXe - XIIe siècles). Mélanges offerts à Edmond-René Labande, Poitiers, p. 563-575.

NELSON 1992

Janet L. Nelson, Charles the Bald, Londres.

NONN 1983

Ulrich Nonn, Pagus und Comitatus in Niederlothringen. Untersuchungen zur politischen Raumgliederung im früheren Mittelalter, Bonn.

PARISSE 1998

La correspondance d'un évêque carolingien, Frothaire de Toul (ca 813-847), sous la direction de Michel Parisse, Paris.

PERROY 1974

Edouard Perroy, Le monde carolingien, Paris.

RICHE 1969

Pierre Riché, Conséquences des invasions normandes sur la culture monastique dans l'Occident franc : I Normanni e la loro espansione in Europa nell'alto medioevo, Spolète, p. 705-721.

SASSIER 1980

Yves Sassier, Recherches sur le pouvoir comtal en Auxerrois du Xe au début du XIIIe siècle, Auxerre.

SASSIER 1987

Yves Sassier, Hugues Capet. Naissance d'une dynastie, Paris.

SAYER 1982

Peter Sawyer, Kings and Vikings. Scandinavia and Europe, AD 700-1100, Londres.

SCHULZE 1985

Hans K. Schulze, Grundprobleme der Grafchaftsverfassung, Zeitschrift für württembergische Landesgeschichte 44, p. 265-282.

SIMEK 1998

Rudolf Simek, Die Wikinger, Munich.

STRATMANN 1991

Martina Stratmann, Hinkmar von Reims als Verwalter von Bistum und Kirchenprovinz, Sigmaringen.

VAUCHEZ1997

Dictionnaire encyclopédique du Moyen Age, sous la direction d'André Vauchez, Paris (Cerf).

VERCAUTEREN 1936

Fernand Vercauteren, Comment s'est-on défendu, au IXe siècle, dans l'Empire franc, contre les invasions normandes ?, Annales du XXXe Congrès de la Fédération archéologique de Belgique, Bruxelles, p. 117-132.

VOGEL 1906

Walter Vogel, Die Normannen und das fränkische Reich bis zur Gründung der Normandie (799-911), Heidelberg.

WERNER 1980

Karl Ferdinand Werner, Missus - marchio - comes. Entre l'administration centrale et l'administration locale de l'Empire carolingien, dans : Werner Paravicini - Karl Ferdinand Werner (éd.), Histoire comparée de l'administration (IVe - XVIIIe siècles), Sigmaringen, p. 191-239.

WERNER 1998

Karl Ferdinand Werner, Naissance de la noblesse. L'essor des élites politiques en Europe, Paris.

WORMALD 1982

Patrick Wormald, The Ninth Century, dans : James Campbell (éd.), The Anglo-Saxons, Londres, p. 132-159.